

Document Final du Séminaire Politique Régional du Voisinage Sud « MAJALAT »

Amman- Jordanie / 20-21 Septembre 2018

Le premier séminaire politique régional du Voisinage Sud de « MAJALAT » a été organisé le 20 et 21 Septembre 2018 à Hôtel Geneva à Amman. Il a rassemblé 100 représentants d'organisations de la société civile du Sud qui seront engagés dans un dialogue politique avec l'Union européenne ; y compris des représentants des syndicats, des mouvements sociaux, des organisations de jeunes, de femmes et féministes ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme et certaines de développement.

Le séminaire était une opportunité pour lancer le projet « MAJALAT », une initiative visant la création d'un espace de rencontre et de dialogue constructif entre l'Union Européenne et des organisations de la société civile, des syndicaux, des mouvements sociaux et des universitaires des deux rives de la Méditerranée; afin d'influer sur la vision et les politiques de l'UE envers la région du Voisinage Sud. Cette initiative a été créée par six réseaux de la société civile de la région Euro-méditerranéenne (Arab NGO Network for Development, Réseau EuroMed Droits, Arab Trade Union Confédération, SOLIDAR, Réseau Euromed France et le Forum des Alternatives Maroc) suite aux résultats des dialogues précédents avec l'Union Européenne. MAJALAT permet d'approfondir le débat sur les thèmes prioritaires relatifs au partenariat de la région avec l'Union : La bonne gouvernance, les politiques économiques et le dialogue social, la migration et la mobilité, la sécurité et la justice climatique tout en accentuant sur l'impact sur les jeunes et le genre.

Premièrement, le séminaire a présenté l'initiative et la plateforme digitale qui servira comme outil central et important dans le dialogue. Ensuite, des notes de politique sur les 4 thèmes ont été présentées par les auteurs durant deux sessions et ont servi comme éléments de base pour les discussions dans les groupes de travail thématiques. Ces groupes avaient comme objectif:

- a- La détermination des enjeux principaux de la région au niveau des 4 thèmes
- b- La détermination du lien avec les politiques européennes
- c- La proposition des priorités et suggestions pratiques pour le dialogue structuré avec l'Union Européenne.

Des représentants de la Commission Européenne ont été présents et ont participé aux groupes de travail pour s'informer sur les priorités discutées et pour la préparation du Forum Civil de Bruxelles qui sera organisé le 20-21 Novembre 2018 . Le Forum permettra aux OSCs et aux représentants de l'Union Européenne de se rencontrer et de discuter directement des priorités thématiques.

Le cadre général du partenariat avec l'Union Européenne du point de vue des participants

- 1- Les participants ont confirmé l'importance du partenariat avec l'Union Européenne. Ils réclament la nécessité de l'engagement de la société civile de la région du Voisinage Sud dans un dialogue politique institutionnalisé avec l'Union; vu qu'elle représente un des partenaires internationaux les plus actifs et influents dans la région à plusieurs niveaux: social, économique, commercial, culturel et migratoire. Ils ont souligné que l'Union européenne propose son partenariat avec les pays voisins sous le titre de son engagement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des intérêts communs avec ses partenaires, ce qui constitue des points d'entrée importants pour le travail des organisations de la société civile. Particulièrement que l'UE appelle à un engagement plus fort avec la société civile des pays du voisinage dans la « Stratégie Globale de l'Union Européenne » (SGUE) et au niveau de la communication « Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans les relations extérieures»; ainsi que dans les feuilles de route sur l'engagement des organisations de la société civile, au niveau des groupes de pilotage interinstitutionnels créés et dans la révision de la Politique Européenne du Voisinage en 2015. Les participants apprécient cette approche participative adoptée par l'Union Européenne puisqu'ils souhaitent développer ces mécanismes de dialogue et les institutionnaliser; afin de réaliser les objectifs du développement des pays du Voisinage Sud et les intérêts en commun avec l'Union. Dans ce contexte, ils considèrent MAJALAT comme une opportunité pour achever ces objectifs.
- 2- Les participants ont également souligné que malgré l'importance de la Politique Européenne du Voisinage en ses deux versions, elle n'accorde

pas d'attention pour les problèmes structurelles qui entravent le développement et pour ceux liés aux modèles socio-économiques des pays en question. De plus, aucune évaluation profonde a été conduite pour examiner l'impact des politiques précédentes non-efficace avant la révision de la PEV, mais au contraire l'Union Européenne a continué a adopté la même approche. De même, les participants ont insisté sur l'importance du principe de **cohérence des politiques pour le développement** qui a été adopté dans la loi fondamentale de l'Union Européenne en 1992 et qui a été renforcé dans le traité de Lisbonne. De même, le nouveau consensus européen pour le développement a rappelé la nécessité de respecter ce principe comme élément stratégique pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable dans les pays partenaires.

- 3- Les participants reconnaissent que le partenariat entre l'Union Européenne et les pays du Voisinage Sud ne représente pas un partenariat équivalent; et que le partenariat avec la société civile dans ses pays ne l'est pas non plus. Cela est causé par plusieurs enjeux structurels et autres circonstanciels :
 - a- Les pays européens, pays avancés à forts économies et réunis sous un cadre régionale, négocient avec des pays arabes individuels non réunis sous un cadre commun. Le manque de ce dernier ne permet pas la cohérence entre les politiques des pays en question ni permet de préciser d'objectifs communs dans le processus de négociation. Conséquemment, cela créé un déséquilibre structurel entre les deux partenaires et vide l'accord de son contenu
 - b- L'Union Européenne a décidé d'inclure dans ce partenariat 8 pays arabes avec Israël; sans prendre en considération que cela est inacceptable politiquement et socialement par les composantes de la société civile de la région. L'union européenne doit reconsidérer sa position si elle veut assurer le respect des pays de la région du voisinage sud.
 - c- En complément aux problèmes structureaux, il existe des facteurs circonstanciels qui compliquent le processus du partenariat et influence son contenu. Un de ces facteurs est les éléments de divergence entre l'Union Européenne et l'administration américaine envers les politiques protectionnistes des états unis et les guerres

commerciales qu'elle entame avec ses partenaires. De plus, la complexification des guerres continues dans la région arabe et leur transformation à des guerres internationales y induit à l'amplification du phénomène de migration et des actes terroristes et à la multiplication de parties politiques et régionales influents. Conséquemment, les politiques européennes est sous pression économiques et politique majeurs suite à ces évolutions ; ce qui est tangible au niveau des orientations politiques internes de l'UE - particulièrement avec l'approche des élections en 2019- ou plusieurs questionnements sur le concept de l'union et de son adoption des droits de l'homme sont discutés. Cela redéfinie les facteurs cruciaux qui influent les politiques internes et externes de l'union : la peur sécuritaire, les sujets migratoires, l'extrémisme et la xénophobie.

- 4- Les participants affirment que le partenariat entre l'Union Européenne et les pays du voisinage sud doivent se baser sur la confiance et que l'union doit montrer ses efforts pour établir cette confiance à travers :
 - a- Adopter une position solide concernant le support du peuple palestinien qui est sous danger permanent
 - b- Avoir une position et adopter une politiques complètement différents concernant les guerres et conflits de la région ; particulièrement les guerres de la Syrie et de la Libye qui sont directement relié au cadre du partenariat
 - c- Se focaliser sur la justice sociale, l'égalité et la cohérence au niveau des politiques pour renforcer la confiance et traduire les promesses **en politiques**

Les droits économiques et sociaux

Description de la réalité

- 5- Dans les pays arabes de la méditerranée, les modèles de croissance économiques se basent sur des secteurs rentiers extrapolatifs (pétrole et autres) ou sur des modèles basés sur les secteurs financiers et immobiliers ou sur des prêts et aides/dons étrangères ; en négligent l'investissement dans la production et le travail sur la productivité et l'expansion de l'économie nationale réelle. Le modèle commercial adopte toujours la logique de la libéralisation du marché pour privilégier et protéger

l'investisseur étranger au détriment des priorités nationales et aux droits des citoyens.

- 6- D'autre côté, ces pays manquent des politiques de redistribution de la richesse (fiscales ou celles de protection sociale inclusive) dans un contexte où le secteur informel forme plus que la moitié du marché du travail national et affecte le travail des femmes sans protection en particulier ; même les conditions du travail décent ne sont pas totalement assurées dans le travail formel. Ce modèle a prouvé son échec à résoudre les problèmes de pauvreté et de chômage et a contribué à élargir les inégalités dans les pays et entre elles. Ainsi qu'entre les femmes et les hommes et entre les travailleurs formels et informels. De plus, il a contribué à marginaliser encore plus les catégories les plus vulnérables comme les personnes handicapées, les agriculteurs, les habitants des campagnes lointaines et les travailleurs migrants, ce qui a conduit à transformer la région en celle la plus inégale en terme de distribution de la richesse.

Les politiques de l'Union Européenne

- 7- La Politique Européenne du voisinage la plus récente propose la libéralisation du commerce comme l'outil le plus important pour augmenter la croissance et traiter la pauvreté dans les pays européens et ceux du voisinage ; malgré que les accords de partenariats (*Association Agreements*) qui renforcent ce modèle ont duré plus qu'une décennie et n'ont pas pu réaliser les objectifs désirés et traiter les inégalités. De plus, la PEV ne lie pas explicitement les politiques de libéralisation du commerce au traitement des inégalités comme dans l'agenda 2030. De même, plusieurs plans d'action européens dans la région du voisinage sud (comme celle du Liban) ont travaillé sur la pauvreté à travers des « filets de sécurité » qui visent uniquement les catégories les plus marginalisées et sépare les politiques d'éradication de pauvreté des politiques sociales et développementales globales.
- 8- Les politiques de commerce et d'investissement européennes, particulièrement les accords de libre-échange bilatéraux entre l'UE et les pays de la région, sont considérées non cohérentes avec les politiques de développement de ces pays et ne respectent pas complètement l'espace politique de ces gouvernements. De plus, elles ont notamment contribué

à l'augmentation du déficit commerciale. Les nouvelles politiques sous la PEV proposent la reproduction des mêmes politiques sous des accords plus larges et approfondis (ALECA comme exemple) et qui couvrent les nouvelles formes de services, les appels d'offres publiques et le secteur agricole. Le langage adopté dans ces accords impose une certaine obligation au niveau de la mise en œuvre sans se référer aux évaluations des politiques précédentes et de leurs implications sur le développement.

- 9- La nouvelle PEV recommande la modernisation des systèmes fiscaux et de leurs outils de gouvernance pour combattre la fraude fiscale et l'évasion fiscale de sorte à ne pas influencer le commerce et l'investissement et la concurrence égale; mais ne la propose pas comme outil incitant à l'amélioration du niveau de la production nationale ni un outil de redistribution.
- 10- La nouvelle PEV et le plan d'investissement européen appellent à renforcer les partenariats avec le secteur privé afin d'améliorer l'efficacité d'offre de service et de création d'emploi ainsi que de la duplication du financement (**leveraging finance**). Dans ce contexte, pour considérer le secteur privé comme partenaire essentiel de développement il faut une évaluation profonde des expériences précédentes et de l'impact de son intervention et son efficacité au niveau de l'offre de service; particulièrement dans le cadre des partenariats publics-privés et au niveau de la création des emplois décents et son impact sur l'environnement. Il est aussi nécessaire de trouver des mécanismes qui se basent sur les droits de l'homme pour assurer la redevabilité de ce secteur.

Propositions pratiques

- 11- La révision des politiques et programmes de l'Union Européenne en relation avec la protection sociale et la formation d'un groupe de travail « *Task Force* » avec la participation de la société civile (notamment les syndicales) pour changer l'approche adoptée: le passage d'une approche basée sur des objectifs et thèmes spécifiques à une approche inclusive qui considère la protection sociale comme un droit fondamentale. A noter que l'approche inclusive doit prendre en considération tout le monde et spécialement les travailleurs dans le secteur informel, les femmes, les jeunes, les chômeurs, les personnes handicapées, les migrants, les

réfugiés en se focalisant sur la dimension genre dans tout ce qui a été mentionnée. Les participants considèrent que l'initiative du socle de la protection sociale lancée par les Nations Unis est un très bon point de départ.

- 12- La formation des groupes de travail « Task force » pour pousser vers l'engagement des multinationales européennes qui investissent dans les pays de la Méditerranée et celles qui bénéficient de la coopération à respecter les critères de durabilité ; particulièrement le respect de l'environnement et le travail décent, le respect des droits de l'homme, ainsi que le respect du partenariat égale avec le secteur privé national
- 13- Approfondir les négociations entre l'Union Européenne et la DG Trade spécifiquement et la société civile sur la méthode d'évaluation des politiques et accords commerciaux précédents et leurs impacts sur le développement pour proposer des alternatives précises qui assurent la justice sociale et les respectent les priorités de développement des pays du Sud

La Migration

Description de la réalité

- 14- La question de migration et des mouvements sociaux à l'intérieur de la même région ou entre le Sud et le Nord est prioritaire pour les pays des deux rives. Ces mouvements, volontaires ou non, se multiplient pour de différentes raisons : la recherche d'emploi pour une meilleure vie, l'éducation, la fuite d'une oppression politique, sociale ou culturelle ou la fuite des guerres et conflits.
- 15- Ces mouvements sont aussi reliés à la liberté de mouvement et l'échange entre les civilisations, entre les pays du Nord et du Sud et de tous les pays également. Egalement. La liberté de mouvement des individus reste limitée par rapport à celle des biens et des capitaux et cela est visible au niveau de la complication de l'octroi de visas ; alors que les européens possèdent le privilège d'accès à la majorité des pays de la rive sud sans visa ou à travers des procédures simples à l'aéroport.

16- Il existe actuellement 6.3 million migrants/déplaçant¹ internes et 5.5 million réfugiés² dans les pays du Voisinage Sud et 3916400 citoyens de ses pays qui sont résidents dans l'Union Européenne, qui ont migrés à plusieurs reprises depuis 2014. Ces pays sont des passages pour la migration des pays africains du sud du désert jusqu'en Europe et dont la plupart s'installe dans les pays transitoires. Le nombre total des victimes des migrants à travers la Méditerranée est de 14088 entre 2014 et 2018 (Jusqu'au 2 octobre 2018) ce qui consiste une responsabilité partagée entre la communauté internationale, les pays du Sud de la Méditerranée et l'Europe .

Les politiques de l'Union Européenne

- 17- Les politiques européennes de migration se basent sur une approche sécuritaire, du processus international migratoire en 2005 et la convention européenne de migration et mobilité en Octobre 2008 et qui se focalise sur le support de « Frontex » et l'inclusion des pays tiers dans la surveillance des frontières européennes externes jusqu'à la résolution du conseil européen et du parlement européen le 14 septembre 2016 pour la création d'une force européenne de gardes costales et de l'administration coordinatrice des frontières externes de la zone Schengen. Ces approches ne se basent pas sur les principes des droits de l'homme et est influencée par des discours populistes et xénophobes et ne la mentionne pas explicitement. La mise en œuvre de ces politiques au cours des années a induit à la création des courants de migration irrégulières et non à les limiter; ce phénomène est aussi due à la complication des crises internes des pays européennes hôtes suite à l'intégration ou la marginalisation des réfugiés.
- 18- Les participants considèrent que les mécanismes de mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux en relation avec les enjeux de la migration et de refuge, dans le cadre de la politique européenne du voisinage et du contexte globale, doivent être participatives pour prendre en considération tous les intérêts des parties prenantes.
- 19- La société civile représentée affirme que les politiques de migration sélectives qui sont directement reliées aux besoins et intérêts de

¹ <http://www.unhcr.org/5a9fd8b50.pdf>

² <http://www.unhcr.org/ar/5b7a96264.html>

l'économie européenne conjoncturelle, particulièrement les besoins du marché du travail, contredisent les lois internationales et doivent être révisés

Proposition Pratiques

20- Le développement d'un mécanisme commun entre l'Union Européenne et les organisations de la société civile des deux rives pour le monitoring des politiques de migration et leurs implications sur les droits des réfugiés ; ainsi que la présentation des recommandations sur des intervention sur le court et le moyen terme pour la protection des réfugiés dans les pays du Sud et la provision des nécessités de la vie décente, dans le contexte du manque des politiques et procédures nationales actuelles.

La Bonne Gouvernance

Description de la réalité

21- Les indicateurs et données disponibles dans la région reflète une régression remarquable et dangereuse du statut de la gouvernance. La société civile représentée affirme que les caractéristiques structurelles de la nature de l'état néo-patrimoniale et de son système sont les raisons chroniques de la situation actuelle. Ces phénomènes affectent la marge indépendante de l'état et de ses administrations au niveau de la gestion des affaires publiques, de la non séparation entre les emplois politiques et ceux gestionnaires du gouvernement et la faiblesse des institutions. Ces caractéristiques contribuent à la faiblesse de la démocratie et de la redevabilité, y encourage le clientélisme et la corruption et dysfonctionnent les mécanismes de transitions démocratiques au pouvoir à travers des élections démocratiques et transparentes.

22- Les participants considèrent qu'on ne peut pas séparer entre la réalité de la structure du système international qui encourage le chroni-capitalisme à travers l'évolution du pouvoir des multinationales et de la libéralisation des investissements et le rôle des institutions financières internationales qui proposent des politiques d'austérité sur plusieurs pays de la région ; ce qui réduit l'espace politique des gouvernement des pays en développement et exerce une pression sur les ressources naturelles à travers la réduction des investissements publiques et la privatisation et la réduction des impôts directs ce qui augmente la dette publique. Les pays

européens ne sont pas responsables de la faiblesse de la gouvernance démocratiques, mais la coopération de ces pays avec nos gouvernements et accepter ces conditions pour garder leurs intérêts contribue largement à son évolution. Conséquemment, cela affaiblit le rôle des mécanismes de redevabilité et de responsabilisation et pousse les parties prenantes à avoir recours à des mécanismes de redevabilité externes.

Les Politiques de l'Union Européenne

- 23- L'Union Européenne est un des acteurs internationaux les plus influents. Par la suite, elle peut contribuer à l'amélioration des conditions de la coopération internationale, de limiter la conditionnalité de cette coopération et à améliorer la représentation des pays en développement au niveau du système de gouvernance internationale (comme stipulé dans l'Objectif de Développement Durable 10). L'Union peut rééquilibrer le processus du financement du développement par le renforcement de la composante de développement et la séparer de celle de l'aide humanitaire ainsi que de dissocier la composante des aides sécuritaires et défensives en demandant le respect des principes de « l'efficacité du développement », particulièrement les aides au développement. Les nouvelles orientations se focalisent sur le rôle des investissements directs étrangers (IDE) et sur les Partenariats Public-Privé mais en absence de critères environnementaux contraignants et basés sur les droits de l'homme.
- 24- Les participants appellent l'Union Européenne à assurer la cohérence au niveau de ses politiques en respectant les droits de l'homme, la démocratie et les standards environnementaux et à développer le partenariat avec les pays du Voisinage Sud et le respect des lois internationaux. Ceci signifie l'engagement à débattre les Flux Financiers Illicites, l'évasion fiscale, considérer des actions pour le retour des biens culturels pillés et l'abolition des créances irrécouvrables pour aides les pays du Sud Méditerranéen à dépasser les crises économiques actuelles.
- 25- L'Union Européenne s'engage à renforcer la transparence et les politiques pour combattre la corruption et de disséminer des informations et les évaluations indépendantes de ses politiques et de ses résultats. Cela doit se refléter dans ses relations avec les gouvernements et dans les accords avec les pays de la région; ainsi que la contribution aux efforts nationaux pour assurer un environnement favorable pour l'inclusion de l'opinion de

la société civile- particulièrement si cette opinion respecte les droits de l'homme et présente des alternatives politiques des politiques adoptées.

Propositions Pratiques

- 26- Le support de l'Union Européenne des efforts nationaux en relation avec la structuration des systèmes légaux qui contribuent à combattre la corruption et l'évasion fiscale et protège le droit à l'accès à l'information sans toucher au concept de sécurité nationale
- 27- Le travail avec la société civile dans les pays du Voisinage Sud sur la législation locale qui assure l'indépendance judiciaire du pouvoir politique et assure leur coopération ; puisque le développement du corps législatif seul n'est pas suffisant quand le corps judiciaire est soumis à des influences et pressions politiques.
- 28- L'organisation des dialogues sur les outils de combat de la corruption et de la gouvernance avec des représentants gouvernementaux, de la société civile et des experts pour créer des codes de conduites et des plans communs pour le suivi.
- 29- Le développement d'un contexte régional commun entre l'Union Européenne et les organisations de la société civile pour le monitoring de la gouvernance et la corruption et les adresser aux niveaux national et international, y inclus le travail sur le droit à l'accès aux informations et sur la protection des dénonciateurs et sur les flux financiers illicites.
- 30- Développer un plan d'action, en partenariat et collaboration avec les gouvernements des pays du voisinage sud et la société civile pour le rééchelonnement de la dette et le fardeau financier des pays voisins vis-à-vis de l'Union européenne, en particulier ceux qui avaient été réalisés avant 2011 avec des gouvernements qui ont perdu leur légitimité populaire et politique.

La sécurité et le contre-terrorisme

Description de la réalité

- 31- On ne peut pas séparer les enjeux de sécurité, du contre-extrémisme, du terrorisme des questions de gouvernance démocratiques et du respect des droits de l'homme, des principes de la citoyenneté et de l'état de

droit. De plus, ils ne peuvent pas être séparés de leurs contextes historiques et actuels et les traiter d'une manière marginale en se focalisant sur les côtés sécuritaire et technique.

- 32- Les participants affirment que l'approche de l'Union Européenne concernant l'extrémisme et le terrorisme est généralement traité « *stéréotypiquement* » et ne prend pas en considération le point de vue des pays du Voisinage Sud .Elle prend pas en considération que ces pays sont sujets à des occupations et des conflits armés continus , particulièrement l'occupation Israélienne des territoires Arabes et les guerres et conflits entre elles et avec d'autres pays , ce qui génère des réfugiés et du déplacement et de la destruction. De plus, l'augmentation des budgets sécuritaires au mépris du développement et l'expansion des économies de guerres dirigées par les rois de guerre eux-mêmes contribue à développement de l'extrémisme et du terrorisme.
- 33- Les régimes autoritaires et non démocratiques contribuent aussi à la violation continue des droits et au développement du phénomène de l'extrémisme. De même, la dominance de l'idéologie masculine-patriarcale qui glorifie la violence et qui constitue la plupart du pouvoir rend la violence en toutes ses formes plus acceptée ; cela est accompagnée par l'absence d'un système de droits et l'absence de la pensée critique et scientifique.
- 34- L'extrémisme violent n'est pas un phénomène spontané mais le résultat d'un travail organisé qui pousse les jeunes à joindre des réseaux terroristes adoptant des idéologies extrémistes en se concentrant sur les inégalités de la région ou du pays. Il faut distinguer entre les processus politiques, sociaux et historique comme mentionné dans la partie précédente et entre les mécanismes de production de terrorisme et de l'extrémisme violent. Les participants mettent la lumière sur le fait qu'ils sont les premières victimes du terrorisme qui a touché l'Europe.

Les politiques de l'Union Européenne

- 35- L'Union Européenne et ses composantes a placé les questions de sécurité et de stabilité comme priorité depuis l'adoption de la nouvelle politique européenne de voisinage en 2015. Dans ce contexte, elle s'est focalisée sur le travail sur le concept de la résilience en renforçant les capacités de la communauté. Cela place la question de la sécurité nationale au cœur de la discussion et dont l'Union essaie de réaliser en interne et dans la région

à travers des mesures de protection et de réponse ; malgré que ces mesures affectent les pays du Voisinage Sud le plus et affectent les politiques générales et les questions de droits et de cultures et des relations avec les autres pays et n'est pas limité à l'approche sécuritaire.

36- Les organisations de la société civile représentées considèrent que l'Europe met en priorité le traitement des déstabilisations sécuritaires en ignorant les causes sociales, économiques et culturelles profondes au niveau des deux rives ; et que ces politiques traitent les résultats qui ont des effets temporaires mais ne les traitent pas durablement.

37- Sous le poids des préoccupations sécuritaires et du sentiment de danger permanent, l'Union Européenne ne distingue pas clairement entre trois phénomènes : Le premier est la situation de guerre et de grands conflits dans la région du Voisinage Sud et leurs effets sur les citoyens, le deuxième est les piliers structurels au niveau politique, sociale et culturel qui pousse à la violence et l'extrémisme ; et le troisième est le travail des réseaux terroristes organisés qui sont probablement en réseautage avec des entités d'intelligence reliées à des pays étrangers et utilisés comme outils politique externe. Comme déjà indiqué, l'approche sécuritaire reliée au troisième phénomène devient le point d'entrée pour traiter les deux autres approches ; ce qui crée un clivage au niveau du dialogue et peut être un des facteurs d'échec.

Propositions Pratiques

38- La société civile représentée demande à l'Union Européenne de développer réellement un plan de travail qui distingue entre trois niveaux (les guerres, conflits et occupations ; les piliers politiques, sociales et culturels de la violence ; les réseaux terroristes organisés) et de consacrer des ressources pour chaque niveau ; ainsi que l'adoption de l'approche sécuritaire uniquement en adressant le troisième phénomène relié aux réseaux terroristes.

39- Puisque la société civile n'adopte pas l'approche sécuritaire mise en place et demande son inclusion dans le traitement des problèmes structurelles ; elle demande la formation des groupes de travail et de recherche pour démanteler les causes politiques, sociales et culturelles structurelles et urgentes qui contribuent à la montée de la violence et ouvrent la voie à

l'acceptation du terrorisme et au développement de programmes avec les gouvernements et l'Union européenne pour faire face à ces phénomènes

- 40- Mettre en place des mécanismes d'alertes et de réponses entre l'Union Européenne et la société civile. Dans ce contexte, MAJALAT est une opportunité d'activer ce mécanisme à travers l'organisation des Forums Bruxelles.

La société civile

La description de la réalité

- 41- L'Union Européenne vise à activer l'inclusion des organisations de la société civile dans les politiques globales dans le contexte de la Politique Européenne du Voisinage sud, où cette inclusion est crucial. Par contre, ce partenariat ne considère pas la société civile comme un partenaire égale puisque l'espace accordée à cette société est restreint et sa capacité à accéder les ressources et les informations est limitée. De plus, les cadre de dialogue nationale et régionales sont absentes ou uniquement formels.
- 42- a société civile est engagée dans le dialogue et le partenariat afin de l'activer et de garantir la voix des citoyens et des divers groupes sociaux d'acteurs concernés par les politiques du voisinage à la table des négociations avec les gouvernements, notamment à la lumière de la faiblesse ou de l'absence de mécanismes véritablement interactifs et démocratiques qui, du point de vue des gouvernements, expriment un point de vue national. Aussi. Par conséquent, cette participation est une dimension qualitative nécessaire pour équilibrer l'expression des intérêts nationaux des pays du Sud, bien que la participation de la société civile ne se limite pas à une consultation non contraignante, mais il existe des moyens et des mécanismes pour influencer les politiques.

Proposition Pratiques

- 43- Le développement d'un mécanisme pour organiser la relation entre l'Union Européenne et les organisations de la société civile au niveau régional en prenant compte du niveau national. De même, la participation de la société civile ne doit pas être saisonnières ou centrée sur des thèmes

précisés uniquement par l'Union Européenne ; mais la société civile doit participer à tous les niveaux de la conception des politiques publiques et selon aussi les priorités qu'elle détermine et par rapport à sa lecture des défis et des moyens pour les remédier.

44- Les organisations de la société civile doit créer des recommandations claires et précises, y inclus la formation des moniteur proposées dans les dialogues précédents pour analyser et proposer des solutions , afin de les présenter à l'Union Européenne dans le cadre des 4 priorités du dialogue et autres.

45- Les organisations de la société civile présentes sous le cadre de MAJALAT formeront un agenda de recherche et de renforcement de capacités propre à elles ; afin de bénéficier de l'espace fourni par MAJALAT et pour garantir la durabilité de la coopération et le respect des priorités de la société civile de la région.